

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2024_1_1

**Objet : APPROBATION PV
14 AVRIL 2024**

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 28 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 28 février, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jérôme MARCILIAC**.

Etaient présents :

Mr. MARCILIAC Jerome,
Mme WECKERLIN Carine,
Mme BARATA Silvia,
Mr. DUMETZ Jean-Philippe,
Mme PAUL Jany,
Mme DAHMAN Hinda,
Mme MERZOUGUI Noura,
Mme CHAUVIN Anny.

Absents :

Mme ROSMARINO Laurence,
Mme GIRAUD Alberte,
Mme MOREL Anne marie,
Mr. CASTELLO Patrick,
Mme BAUMANN Claude.

Absents donnant pouvoir : -

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine –
Responsable du CCAS

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune observation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Sandrine Miquelajauregui.